

Communiqué de presse du 28 septembre 2018

---

## Forfaits ambulatoires en cas d'opérations des yeux

**A l'issue de plusieurs mois de négociations intensives mais constructives, la communauté d'achat HSK a conclu un accord avec la Société Suisse d'Ophtalmologie (SSO) portant sur un forfait pour plusieurs actes de chirurgie oculaire ambulatoire.**

### Réduction des coûts grâce aux forfaits

Durant les négociations, la communauté d'achat HSK et la SSO ont soigneusement analysé l'univers complexe de la chirurgie ophtalmique. Pour les opérations des yeux les plus fréquentes, un contrat forfaitaire a été élaboré, qui simplifie notamment la facturation et le contrôle des factures. Pour l'opération de la cataracte par exemple, les deux parties sont convenues d'un forfait de 1 900 francs couvrant tous les coûts, y compris ceux générés par d'éventuelles complications. Auparavant, les opérations de la cataracte étaient facturées selon le tarif à la prestation de la grille TARMED. Les montants facturés pour les opérations de la cataracte sans complication étaient également très variables, certains dépassant nettement le nouveau tarif conventionné.

Outre les opérations de la cataracte, l'accord porte également sur les opérations du glaucome, les vitrectomies (ablation du corps vitré) associées à une cataracte et les injections intravitréennes (administration directe d'un médicament dans le corps vitré). A ce jour, cet accord de tarif ambulatoire est le plus important de Suisse qu'HSK ait jamais conclu avec une société spécialisée.

### Contrer les incitations inopportunes

L'analyse a montré que la large amplitude des prix TARMED facturés jusqu'à présent s'expliquait notamment par la variété du matériel utilisé mais aussi par le prix de celui-ci.

Jusqu'ici, les près de 300 000 opérations ophtalmologiques pratiquées en Suisse chaque année étaient pour la plupart facturées selon le tarif à la prestation TARMED. Celui-ci exige de refacturer intégralement les frais de matériel, d'où une quasi-absence d'incitation à baisser le coût du matériel. Avec ce nouvel accord, la SSO et HSK souhaitent contribuer à une chirurgie économiquement responsable, à qualité égale.

## Un tarif national malgré des valeurs du point tarifaire cantonales

Les différences cantonales des valeurs du point tarifaire n'ont que peu d'influence sur la somme globale d'une facture dans le système du tarif à la prestation TARMED. En théorie, le montant d'une facture d'opération de la cataracte au sein d'un canton peut varier de 60 francs maximum, comparativement à une facture basée sur une valeur de point tarifaire moyenne.

## La SSO et HSK s'engagent pour des prix équitables

Les prix convenus tiennent compte de l'intervention tarifaire du Conseil fédéral du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La SSO et la communauté d'achat HSK sont favorables à un partenariat entre les fournisseurs de prestations et les organismes payeurs. Elles souhaitent que les prestations de chirurgie ophtalmique soient facturées de manière équitable pour toutes les parties prenantes. Le nouveau forfait ambulatoire simplifie la facturation et, partant, permet de réduire les coûts de santé, conformément aux attentes du Conseil fédéral et des payeurs de primes.

## La Société Suisse d'Ophtalmologie (SSO)

La Société Suisse d'Ophtalmologie (SSO) représente 1067 ophtalmologues exerçant en Suisse. Elle s'engage pour garantir les meilleures conditions cadres à ses membres aux ophtalmologues exerçant en Suisse et à leurs patients et pour assurer une formation initiale, postgraduée et continue de haute qualité de la relève pour le bien des patients.

## La communauté d'achat HSK SA

La communauté d'achat HSK est une société anonyme autonome qui procède pour le compte d'Helsana, de Sanitas et de la CPT à l'achat des prestations médicales au titre de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Elle représente 2 millions d'assurés de base, soit env. 23% du marché.

La communauté d'achat HSK défend les intérêts de ses assurés et négocie les prix et les prestations dans tous les domaines de la santé, que ce soit dans le domaine ambulatoire ou stationnaire, des soins et des soins paramédicaux. Les assureurs participants sont favorables à la concurrence et à une qualité élevée des soins de santé.

## Informations complémentaires

### Communauté d'achat HSK

Daniel Burger  
Responsable communication  
+41 58 340 69 88

### Société Suisse d'Ophtalmologie (SSO)

Dr. Kristof Vandekerckhove  
Président de la commission tarifaire SSO  
c/o IMC Institut pour la médecine et la communication SA  
Münsterberg 1, 4001 Bâle  
[sog@imk.ch](mailto:sog@imk.ch), [www.sog-ss0.ch](http://www.sog-ss0.ch)